

Édito

La dictature de la "Lapinade"



Celle du contrôle tous azimuts est bien plus grave qu'on ne le croit.

Les subsidiaires du capital au gouvernement prennent les travailleurs, y compris les agriculteurs pour des lapins de trois semaines !

Nous sommes indéfectiblement attachés à l'indépendance syndicale, à la lutte de classe, à la pensée libre, à la défense des intérêts matériels et moraux de nos adhérents et de la classe ouvrière. Notre cap syndical, c'est le mandat.

Celui du gouvernement sonne, l'hallali libéral ; il ordonne la réduction des droits des travailleurs et de nos services publics ! Il ordonne, **contrôle tous azimuts et généralise les délations par des algorithmes sur des plateformes électroniques**, sauf pour les nantis : les gouverneux servent leurs maîtres. Le journal des Échos note ainsi que l'évasion fiscale « *Contrairement à de nombreux pays, la France ne dispose d'aucune évaluation rigoureuse de la fraude fiscale, ni même de l'écart fiscal* », tel est le constat formulé par la Cour des comptes... « **L'écart fiscal est évalué entre 7 et 27 milliards d'euros.**

Quelle idéologie pousse donc les ministres à contrôler ?

L'ex porte-parole désigné en tête de cordée des ministres annonce des contrôles de tout, faisant fi, des orientations budgétaires successives qui impuissent les services publics, censés réaliser lesdits contrôles. Face à la crise de l'agriculture, il promet contrôle et amendes aux contrevenants, sinon gare, ... ! Toutefois en aucun cas les accords dit de libres échanges de la dictature du marché de « l'offre libre et non faussée » ne sont remis en cause. Aucunement, le modèle productiviste cher aux banques et aux grands entrepreneurs adhérents de la FNSEA (fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles) n'est remis en cause !

Les promoteurs de la malbouffe pleine d'OGM XXL (organismes génétiquement modifiés), les plateformes internationales d'achats et des pesticides, responsables pour partie de la destruction du microbiote peuvent être tranquilles, ils ne recevront guère de sanctions : l'économie de la nation et la puissance des banques sont leur protecteur !



Numéro 88
Mars 2024

CPPAP: 1227 S 05317
ISSN: 1628-3686

Dans ce numéro

- Éditorial:
« La dictature de la Lapinade »
- Dossier:
De la belle époque à la grande
boucherie internationale,
La CGT syndicaliste révolution-
naire face à ses contradictions
- Les instances de l'UD
Communiqués et motions
- Élections:
TPE
MSA
Chambre d'agriculture
Les résultats des élections pro
- L'actu des syndicats
- Nos hommages



Édito, la suite...

Les algues vertes peuvent proliférer et le petit paysan proche de nos besoins, conscient de sa terre peut continuer de disparaître. Les travailleurs de la terre et de la mer ont bien conscience de l'ignorance qui est portée par les technocrates sur leur condition sociale et de travail. La révolte gronde. Nous l'entendons et la comprenons.

Les habitants du Nord de la France sont submergés par les inondations catastrophiques. L'actu oblige : les caméras d'informations nous montrent les dégâts et l'action d'agriculteurs en colère qui munis de tractopelles à godets creusent et récurrent eux-mêmes quelques canaux des vases et alluvions, libérant immédiatement l'eau et les espaces de proximité de l'inondation ! Image instantanée, hors de tout travail d'investigation. En réalité, la réduction drastique des services publics a profondément amputé notre sécurité collective ; l'ensemble des moyens pour l'entretien des canaux et des voies navigables ont été mis en jachère par la mise en faillite des services de l'État ! Comme le GIEC (groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat), la CGTFO en son temps avait rédigé le livre noir des services publics pour alerter sur les risques éventuels. Reconquérir les moyens est une urgence, le vivre ensemble doit à nouveau faire partie de l'organisation publique.

Le premier ministre, fort de l'arme du contrôle et de l'ordre nouveau, s'agite pour plaire au patronat, aux réacs et aux conservateurs. Il lui faut une cible, la plus faible possible. L'ordre est donné « **contrôler le chômeur** ». France Travail (ex pôle emploi) doit sans attendre s'y appliquer. **Pour la délicatesse de la délation, le gouvernement a créé une plateforme de dénonciation** où le collaborateur patronal sous couvert de quasi anonymat, pourrait, au gré de son humeur d'exploiteur, dénoncer tout travailleur CDD et/ou intérimaire qui refuserait deux CDI « factices ». Cet outil porte pressions et conséquences immédiates pour priver l'auguste :

1) de sa prime de précarité ; 2) du droit aux allocations chômage ; 3) de réduire sa liberté de choisir son employeur.

Dans la dernière mouture de la loi « Travail dite plein emploi », tous les chômeurs devront effectuer 15h d'activités pour percevoir leurs allocations. Il est brandi que les allocataires du RSA (revenu de solidarité active) sont les principaux ciblés.

Que nenni ! Dans la rédaction du texte, tous les privés d'emploi sont concernés. L'axe du texte pourrait ainsi être adaptable aux métiers dit en tension. ; **en cas de manquement estimé, du contrat d'engagement obligatoire entre le demandeur d'emploi et France Travail cela conduira à sa radiation.**

Outre l'indignité de ce texte méprisable, ceux qui ont osés en penser le mécanisme portent en eux une mentalité abjecte. Ils veulent en finir avec les logiques d'entraide et de respect humain, socles de la république

« sociale ». Lors de la dernière réunion paritaire de l'IPR Politique (instance paritaire régionale politique) de « France Travail » de Bretagne, les mandatés FO ont dénoncé cette abomination, ils ont invité la direction régionale à refuser l'application. La gêne sur banc patronal et de la direction régionale était palpable. La direction a signifié que l'algorithme était généré par la plateforme nationale. C'est ainsi ! En off, nous constatons gênes et craintes. Eux-mêmes, membres de direction, ne pourraient-ils pas être dénoncés dans le cas d'une réticence à obtempérer aux ordres ? Cela n'entraînerait-il pas des mutations arbitraires ou des fins de carrière ? Avec ce gouvernement, la résignation à l'ordre est puissante, la crainte est là.

Pour ceux qui refusent d'accompagner, il ne reste que l'action du syndicalisme révolutionnaire pour obtenir raison : celui qui ne signe pas, résiste et combat.

Nous nous félicitons que contre cet abus de pouvoir, la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière ait porté recours devant le conseil d'État.

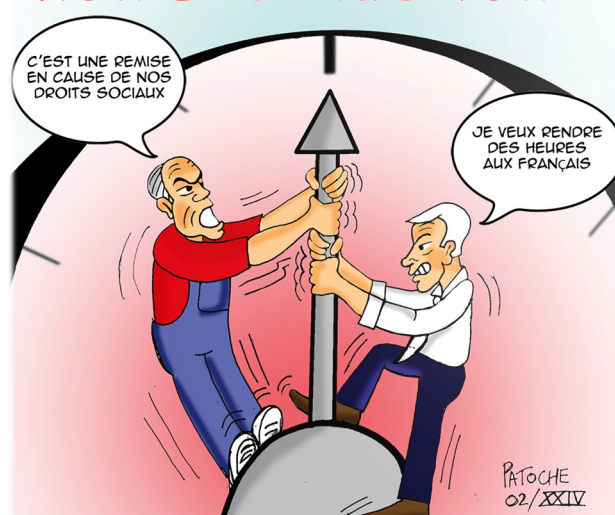
Cet outil de délation et d'asservissement est une ignominie ; il s'oppose au droit du salarié de choisir librement son employeur. Son annulation est une nécessité !

Savez-vous que 45% des chômeurs n'atteignent pas les 900€ mensuels d'allocations chômage ? Que le glissement de l'ASS au RSA pour environ 11% des privés d'emploi ne leur permettra pas de valider les quelques derniers trimestres manquants ! La conception présidentielle du « traverse la rue », avec ses injonctions et textes du « en marche ou crève » sont ceux des nantis et n'inspirent que dégoût ! De plus, l'État vient de décider de ne plus compenser les exonérations des cotisations patronales ce qui mettra inexorablement l'Unedic en déficit de 12 milliards d'€, d'ici 2026 (fin du mandat) et oblige notre caisse à emprunter ! L'avenir de notre caisse solidaire de chômage est bien sombre N'est-il pas l'heure d'arrêter ce scandale public ?

Quoi qu'il arrive, si par malheur, la confédération n'obtenait pas raison, nous connaîtrions un jour ou l'autre les noms des dénonciateurs patronaux et la classe ouvrière a de la mémoire, n'en doutons pas ! **Le mauvais temps de la dépression sociale est là, tenons le cap syndical, arrisons les voiles pour nous préparer à la grève générale.**

[Suite de l'édito page 6](#)

NOUVELLE LOI TRAVAIL ... SIMPLIFICATION ? NON DESTRUCTION !



MOTION / Retrait de la loi « asile et immigration »

La Commission Exécutive de l'UD CGTFO 22 condamne avec force le vote de la loi « Asile et Immigration » adoptée par le parlement. Fidèle à la Charte d'Amiens et aux valeurs portées par Léon JOUHAUX (prix Nobel de la paix), la CGT FO inscrit ses actions dans la continuité historique de l'ancienne CGT. De ce fait, nous nous opposons à la loi Darmanin.

Les travailleurs(euses) de ce pays revendiquent une augmentation générale des salaires, le maintien et renforcement du service public, l'arrêt des exonérations des cotisations sociales qui constituent un véritable pillage de la protection sociale. Ce texte rétrograde, purement électoraliste, est une remise en cause inacceptable de la politique historique d'accueil de notre pays. Il est mortifère car facteur de discrimination et de désordre républicain. La CE se prononce contre cette loi scélérate et xénophobe, qui fait sienne l'idéologie de l'extrême droite.

Elle remet en cause de nombreuses dispositions relatives notamment au droit du sol. Elle remet en cause :

l'accès aux prestations sociales, met en place des quotas. De plus, elle instaure la déchéance de nationalité jetant ainsi l'opprobre sur l'étranger ; et fait du migrant une variable d'ajustement des politiques économiques, sociales et médicosociales.

C'est Inacceptable !

De surcroît, le gouvernement semble avoir donné des garanties pour réformer dans les semaines à venir l'AME (l'Aide Médicale de l'État) afin de la rendre moins accessible. Si cela se confirme, l'accès aux soins pour les étrangers en situation irrégulière arrivant sur notre territoire serait rendu plus difficile avec des conséquences sanitaires sur l'ensemble de la population. D'ores et déjà, nous appelons les salariés de la santé et du médicosocial à poursuivre leurs actions de prévention et de soin.

Une fois de plus, l'étranger est le bouc émissaire des politiques publiques ultra-libérales. Or, ce sont les mêmes qui s'attaquent aux travailleurs étrangers et détruisent les droits de tous les travailleurs, en prônant une vision xénophobe et raciste de la société basée sur la préférence nationale prônant donc le rejet de l'autre.

La Cgt-Force Ouvrière a toujours combattu en toute liberté et indépendance cette vision de la société basée sur le rejet de l'autre. La CE confirme son combat constant contre toute idéologie raciste, xénophobe, antisémite, homophobe et toute forme de discrimination qui vont à l'encontre des valeurs de l'internationalisme ouvrier, à celles de la République et aux principes fondateurs de la Cgt Force Ouvrière. La CE combat toute division au sein de la classe ouvrière et rappelle son attachement viscéral aux principes de solidarité d'unité et de fraternité, fondement du mouvement ouvrier syndical.

C'est pourquoi l'Union Départementale CGTFO 22 exige le retrait de cette loi nauséabonde et anti-républicaine.

*Saint Brieuc,
le 22 décembre 2023*



Ces trois militants sont poursuivis par la Justice pour leur participation aux mobilisations et les charges retenues contre ces 3 camarades laissent supposer des amendes et des peines de prison avec sursis. Cette dérive autoritaire du pouvoir, cette attaque contre le droit démocratique, pour notre syndicat défendant la classe ouvrière et les travailleurs, est juste inadmissible.

La C.E. exige l'abandon de toute poursuite contre ces militants qui sont sous le coup d'une sanction pour leur activité syndicale.

En attendant que la justice tranche, la C.E. de l'UD CGTFO 22 appelle ses syndicats à soutenir ces camarades lors de la mobilisation prévue à l'initiative de l'intersyndicale des Unions Locales de Guingamp, le 12 janvier 2024 à 8h30, date de leur procès au tribunal de Guingamp.

Adopté à l'unanimité, 22 décembre 2023



Retrait total ! Retrait total de la Loi « Immigration » Loi xénophobe, raciste et anti-ouvrière

Intervention au rassemblement contre la loi immigration à Saint Briec le 21 janvier 2024

C'est la place du syndicalisme libre et indépendant que de s'y opposer en **exigeant son retrait**. Cette loi inique ajoutée à toutes les mesures antidémocratiques prises depuis plusieurs années (*la loi «sécurité globale», les restrictions à la liberté de réunion, de rassemblement ou de manifestation, la remise en cause du droit de grève, etc.,*) questionne avec gravité sur l'évolution d'un Etat qui dérive dans une spirale autoritaire et liberticide. Avec cette loi, un Préfet peut décider de faire expulser un étranger sans que la justice ait son mot à dire. Ces enfants qui naissent, grandissent et sont scolarisés en France n'auront plus automatiquement la nationalité française (droit du sol). Cette loi est non seulement une loi raciste, c'est aussi une loi anti-ouvrière qui remet en cause les droits de tous travailleurs et les acquis démocratiques. Elle est à l'opposé des principes de solidarité ouvrière que nous défendons.

Jusqu'à maintenant, **c'est le fait de cotiser qui donne droit aux prestations** et rien d'autre. L'article 5 des ordonnances de 1945 fondant la sécurité sociale stipule que « *les travailleurs étrangers sont assurés obligatoirement dans les mêmes conditions que les travailleurs français* ». Avec la loi immigration, ce droit aux prestations pour les travailleurs étrangers est conditionné à une durée de présence minimale ! Avec cette loi, à rebours des principes fondateurs de la Sécurité

Sociale, des salariés d'origine étrangère cotiseront mais ne bénéficieront plus des mêmes droits que les autres. Si cette loi est promulguée, des salariés qui bénéficient aujourd'hui de prestations en seraient privés du jour au lendemain. À titre d'exemple, une mère célibataire de 3 enfants pourrait voir ses revenus mensuels diminuer de 319 € au

titre des allocations familiales et de 516 € au titre des aides au logement... et tout cela en raison de sa nationalité ! Le Medef prévoit le recours à une main d'œuvre de 3,9 millions de travailleurs étrangers supplémentaires d'ici 2050 en France, en particulier dans les métiers dits « en tension ». Cela signifie qu'une partie de ces salariés n'auraient pas les mêmes droits en matière de Sécurité Sociale. Et pourquoi ne pas imaginer à l'avenir un salaire et des garanties collectives moindres pour ces salariés, avec toutes les conséquences sur le niveau des salaires et des droits de toute la classe ouvrière ?



L'Union Départementale CGT Force Ouvrière des Côtes-d'Armor, demande le retrait de la loi asile et immigration, loi scélérates et xénophobe, qui fait sienne l'idéologie de l'extrême droite.

L'Union Départementale CGT Force Ouvrière des Côtes-d'Armor refuse toute division au sein de la classe ouvrière et rappelle son attachement viscéral aux valeurs de solidarité, d'unité, et de fraternité, fondements du mouvement ouvrier syndical.



Étranger ? Que signifie ce mot ?

Quoi ? Sur ce rocher j'ai moins de droits que sur ce champ ?

Quoi ? J'ai passé ce fleuve, ce sentier, cette barrière, cette ligne bleue ou rouge visibles seulement sur vos cartes, et les arbres, les fleurs et le soleil ne me connaissent plus ?

Quelle ineptie de prétendre que je suis moins homme sur un point de la terre que sur l'autre !

Vous me dites : "Nous sommes chez vous et vous n'êtes pas chez vous !"

Où ? Ici ? Vous n'avez qu'à y creuser une fosse et vous verrez que la terre m'y recevra tout aussi bien que vous."

Victor Hugo, extrait de « Choses vues », 1855



EXIT L'ASS, EXIT LA RETRAITE !

Laurent CASSAT, membre du bureau de l'UD FO 22

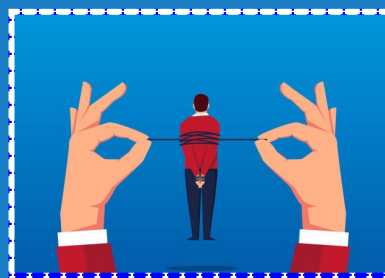
Le Premier ministre a annoncé supprimer l'allocation de solidarité spécifique (ASS), sans aucune information, concertation ou négociation préalable. Aujourd'hui, c'est plus de 300 000 allocataires qui perçoivent cette aide sociale dont le montant est très faible (moins de 600€ par mois).

Pour rappel l'ASS était accordée aux salarié(es) arrivant en fin de droit au titre de l'allocation de retour à l'emploi (ARE) et pouvant justifier de 5 années d'activité au cours des 10 ans précédant la fin de leurs contrats de travail. Désormais, ces salariés seront systématiquement basculés vers le dispositif revenu de solidarité active (RSA).

Si le montant est quasiment identique, deux différences essentielles entre les deux dispositifs existent. D'une part, les périodes de chômage indemnisées en ASS comptent dans le calcul du nombre de trimestres validés pour la retraite et peuvent aussi valider des points de retraite complémentaire, contrairement au RSA. D'autre part, il n'y avait pas de conditionnalité à l'exercice d'une activité hebdomadaire de 15 heures comme pour le nouveau mode de fonctionnement du RSA.

Mais ce n'est pas le pire. Aujourd'hui, l'obtention de l'ASS n'est soumise à aucune condition de revenu, à contrario du RSA qui est assujéti au revenu du couple. Pour exemple, un couple - dont l'un des deux travaillait en étant rémunéré au smic - se verrait privé de toute allocation au titre du RSA.

Pouvoir toucher l'ASS n'était sans nul doute pas la panacée, mais se retrouver sans aucun subside ne peut être que pire considérant le recul de l'âge de départ en retraite. C'est en priorité les personnes âgées de plus de 50 ans qui sont visées. Ce gouvernement a trouvé, sans nul doute, le moyen d'enfoncer le peuple dans encore plus de fragilité et de précarité.



Hommage à notre amie et camarade, Martine Le Roux

Enseignante en sciences de la vie et de la Terre au collège J. Monnet de Quintin, syndiquée au SNFOLC depuis toujours, viscéralement attachée à l'École de la République, à la transmission des connaissances, Martine nous a quittés brusquement, début décembre 2023. Elle avait accepté la responsabilité de la trésorerie du SNFOLC 22, il y a 4 ans, tâche dont elle s'acquittait avec un sérieux et un militantisme que les membres de la commission de contrôle louaient à chaque AG statutaire. Martine appréciait la camaraderie qui régnait à l'UD 22 et se sentait en accord avec les revendications et l'esprit d'indépendance et de résistance qu'elle y avait trouvé. Discrète, elle n'en était pas moins choquée par la brutalité des coups portés et bien consciente du rôle joué par les appareils cogestionnaires de tous bords qui se dressent contre l'indispensable unité de la classe ouvrière. Le dernier combat sur les retraites en fut un long et pénible exemple.

Parfois, dans ses périodes « grises », Martine se laissait aller à se considérer comme quelqu'un de peu d'importance, quelqu'un dont on n'avait pas besoin, sentiment qui trahissait une douleur ancienne, souterraine... L'absence que tu laisses maintenant témoigne bien du contraire, tu n'auras jamais cessé d'être présente à nos côtés et tu continueras à l'être, dans nos cœurs, pour nous donner la force de continuer le combat. Nous ne t'oublierons pas.



Hommage à Jérôme THIERCELIN,

Lorsque que nous avons appris que ton cœur s'était brutalement arrêté en pleine jeunesse, nous avons été particulièrement affectés. Ton sourire n'illuminera plus notre relation et nos rencontres.

Militant syndicaliste de la CGTFO du 35, profondément attaché à la sécurité Sociale de 1945. C'était un plaisir de te retrouver dans chaque congrès où tu venais en ta qualité de représentant de Klésia pour le grand Ouest, mutualiste de fait.

Tu étais profondément curieux, ta soif d'apprendre de lire et de décortiquer les textes pour construire ensemble les moyens d'agir et de résister faisait partie de nos échanges.

Nos pensées vont vers ton épouse et tes enfants,. Toute notre fraternité pour tes proches.

Édito, la suite de la suite...

La dictature de la "Lapinade"

Le livre et pièce de théâtre de Jacky Goupil « Le contraire de l'inverse » est délicieux, je vous le recommande. En gestion de la république, l'antagonisme présidentiel et gouvernemental agitant la logique de l'inverse et de son contraire n'est-elle pas une mauvaise comédie ?

Le Président s'agite en grande pompe : panthéonisation des combattants de la liberté, mise en scène sous grand feu de lumière d'État, lecture de la dernière lettre de Manouchian à son aimée avec la voix d'un des artistes chantant des enfoirés. Il panthéonise des apatrides de l'affiche rouge de Vichy, fusillés par le nazisme, morts non pas pour la France mais pour la lutte acharnée qu'ils ont menée, avec bien d'autres anonymes, pour la liberté. Est-ce pour nous faire accepter sa politique de guerre, sa loi électoraliste d'immigration ?

La méthode de l'inverse et des contraires est au grand jour !

La farce continue, l'hôpital et ses soignants sont à bout de souffle. La dynamique transactionnelle gouvernementale trouve un nouveau projet le « **contrôle des rendez-vous Lapins** » !

Contrôle, contrôles... Cette fois, ce seraient les mauvais patients qui sont dans le viseur. Si, il y a quelques dérives et loupés de rdv, le manque de moyens et d'offre de santé, le système Doctolib n'y conduisent-ils pas ? Au lieu d'analyser les raisons des dérives, c'est le patient qui est désigné coupable ! Ceux, qui auraient l'outrecuidance de ne pas honorer un rdv médical, sont absurdement dans le collimateur gouvernemental. Le nouveau ministre de la santé (ex député proche d'Edouard PHILIPPE) est chargé de réaliser le fabla médiatique pour nous vendre une plateforme externe où médecins et autres soignants deviendrait eux aussi des collaborateurs/délateurs.

Pour un rdv non honoré, le patient serait marqué de « Lapinade » et devrait payer (prétexte responsabiliser l'inconscient) ! La taxe Lapin, une nouvelle idée de délation généralisée pour le moins saugrenue. Un pare feu politique certainement, car la fuite de nos capitaux propre, celui de nos impôts vers les entreprises d'actionnaires et cliniques libérales, s'ordonnent, aussi sûrement que le fléchage budgétaire vers l'armement.

Les services de l'hôpital public sont étranglés ; structures fermées où menacées de l'être entraînant que la « chance à vivre » pour les malades se réduit, prises en charge des ALD sous le viseur et dans cette turbulence sociale le ministre, nous parle, de « **taxe Lapin** » !

Cher lectrice et lecteur, je comprends votre stupeur, je fus moi-même stupéfait lorsque j'ai entendu le ministre évoquer sérieusement ce projet sur France Inter. Pour détourner l'attention du citoyen de la vérité, il y a là, un programme dont les ingrédients forme une mauvaise comédie !

Ouf, dans ce désastre ambiant, des sursauts démocratiques existent :

☛ La pression électorale prochaine aidant, 50 ans après la loi Veil - pour laquelle nos camarades Alexandre Hébert, Joachim Salaméro, Roger May et tant d'autres militants de la CGTFO avaient activement œuvré - une majorité de députés et sénateurs (30 députés et 50 sénateurs contre) a enfin reconnu aux femmes le droit de disposer de leur corps en inscrivant dans le marbre le droit à l'interruption volontaire de grossesse. Mais qu'en est-il des moyens donnés au planning familial et aux sages femmes pour effectuer leur métier ?

☛ La confédération rappelle ses principes et n'hésite pas à retirer des mandats à des adhérents qui utilisent leur adhésion à la CGTFO pour faire campagne politique. Oui ouf, car adhérer à la CGTFO, c'est tenir à des valeurs fondatrices pour l'émancipation des travailleurs contre toutes formes d'inégalités et d'aliénation salariales, dont celles conduisant au rejet de l'autre. Historiquement et farouchement attachés à notre liberté syndicale, nous refusons tout attachement de celle-ci aux partis politiques et aux religions de tous ordres.

☒ Vis-à-vis de tous ces textes et lois réduisant les droits des salariés et qui les conduisent de force au RSA, notamment pour les CDD et intérimaires ;

☒ Refusant : la loi immigration portant le rejet de l'autre, l'économie de guerre, la dictature des marchés, les galéjades de l'ordre et du contrôle tous azimuts ; refusant la fascisation progressive de la république ;

☑ La chambre syndicale doit dès maintenant organiser la lutte pour la reconquête des droits.

Ouf, les Iraniennes et Iraniens, par une abstention massive, viennent de montrer publiquement leur refus du despotisme. Saluons, la mémoire de Masha Jina AMANI assassinée par les gardiens des mœurs de Téhéran. Il est impossible de ne plus entendre les milliers de femmes et hommes torturés, violés et arrêtés arbitrairement en Iran.

Olympisme ou pas, la grève gronde. Certes, par définition, nous savons qu'un appareil a tendance à être timoré. Mais notre mandat de syndicalistes de classe se reconnaissant de la Charte d'Amiens est de tout faire pour s'organiser et se préparer au choc de classe émancipatoire. Cette lutte est désormais une urgente nécessité.

De cette société-là, « Thatcherisme, contrôles et de Lapinade », on n'en veut pas ! Préparons la grève.

Pour vivre de notre bonheur, Paix, Pain, Liberté. À bas toutes les calottes et vive la Sociale.

Éric Le Courtois, sg de l'UD CGTFO 22

« La différence entre une démocratie et une dictature, c'est qu'en démocratie tu votes avant d'obéir aux ordres, dans une dictature, tu perds pas ton temps à voter. »

Charles Bukowski

Ma fiche de paie décryptée par FO

Chères et chers camarades,

Le secteur de la négociation collective et des rémunérations a publié un dépliant « Décryptage de la fiche de paie », spécialement conçu pour les militants. Il a pour objectif de favoriser une meilleure lisibilité et compréhension du bulletin de paie, ainsi que du mécanisme de la cotisation sociale.

Au cœur de cette publication réside l'engagement indéfectible de Force Ouvrière à la préservation du salaire différé, garant de la protection des intérêts des salariés et de leur famille.

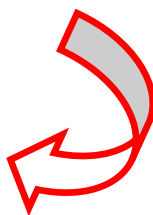
En fournissant des explications détaillées sur les différentes rubriques du bulletin de paie, ce dépliant vise à approfondir les connaissances des militants sur nos droits et nos revendications, tout en renforçant la capacité à négocier de manière éclairée avec les employeurs.

Scanne moi,

Ou retrouve moi:

<https://www.force-ouvriere.fr/ma-fiche-de-paie-decryptee-par-fo?lang=fr>

FO LE SYNDICAT DE LA FICHE DE PAIE !
Pour plus d'informations, contactez-nous : www.force-ouvriere.fr/-contacter-fo



PLUS QUE JAMAIS LE SYNDICAT DE LA FEUILLE DE PAIE
FACE À L'AUSTÉRITÉ ET À L'INFLATION
HAUSSE DES SALAIRES

Droit de grève : des attaques décomplexées

Valérie FORGERONT, journaliste à L'info militante

Haro sur le droit de grève. Membres du gouvernement et parlementaires notamment multiplient les déclarations, sur fond de vacances scolaires, de grèves à la SNCF (entre autres pour les carrières et les salaires) et alors que se tiendront l'été prochain en France les Jeux olympiques. Les Français savent que la grève est un droit, mais aussi que travailler est un devoir, a déclaré le 14 février le Premier ministre. Le lendemain, Gabriel Attal engageait le Parlement à se saisir du sujet du droit de grève. La ministre du Travail, Catherine Vautrin, se disant très attachée à la continuité du service public, estimait quant à elle, usant d'une formule médiatique connue, qu'il n'est pas acceptable de prendre en otages les Français pendant les vacances.

Le rappel, ferme, de FO

D'autres ministres ont fait des déclarations du même genre. Ainsi Marie Lebec (Relations avec le Parlement), estimant qu'on peut s'interroger sur le recours au droit de grève quand on a une mission de service public. Pour elle, il faut sanctuariser des périodes sans préavis de grève. Alors qu'une proposition de loi visant à interdire soixante jours par an toute grève dans les transports a été déposée au Sénat et pourrait être examinée en avril, le sujet du droit de grève, indiquait encore la ministre, pourrait venir à l'Assemblée, ou faire l'objet d'un accord avec les syndicats. Face à la volonté d'encadrer le droit de grève et/ou de durcir la loi du 21 août 2007 sur le

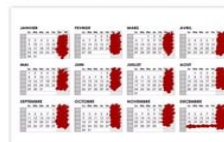
dialogue social et la continuité du service public dans les transports terrestres réguliers de voyageurs, FO rappelle que le droit de grève constitue pour les salariés un droit fondamental garanti par la Constitution (...). Elle enjoint de nouveau les pouvoirs publics et les employeurs à cesser de remettre en cause le droit de grève, et s'opposera chaque fois qu'il y aura à une atteinte au droit de grève.

LE DROIT DE GRÈVE, OUI MAIS...

pas à Noël



pas les week-ends



pas pendant les vacances



pas la semaine de l'ouverture de la pêche à la truite



pas les mois où il y a des jours fériés



pas quand ça impacte les usagers



Mais nous restons fondamentalement attachés à ce droit constitutionnel

Sanaga



Avec l'aimable et fraternel accord de Sanaga: <https://sanaga-dessins.fr/>

Le Dessinateur est également formateur dans le domaine de la santé au travail.



Élections TPE

Période de vote: du 25 novembre au 9 décembre 2024



L'élection TPE : une opportunité pour les salariés d'être pleinement représentés et de peser dans la négociation collective de branche :

Du 25 novembre au 9 décembre 2024, environ 5 millions de salariés des TPE (très petites entreprises de moins de 11 salariés) et des particuliers employeurs seront appelés à voter pour l'organisation syndicale qui les représentera durant les 4 prochaines années. Le vote des salariés s'effectuera soit par correspondance soit de façon électronique.

Les résultats de l'élection TPE participent à la fois :

- À la mesure de l'audience syndicale au niveau des branches professionnelles - qui regroupent les entreprises d'un même secteur d'activité - et au niveau national interprofessionnel. Cette audience détermine le poids des organisations syndicales dans la négociation collective ;
- À la désignation des conseillers prud'hommes ;
- À la désignation des salariés qui siègeront par la suite au sein des Commissions paritaires régionales interprofessionnelles (CPRI), chargées d'accompagner le dialogue social dans les TPE. Mises en place pour la première fois en 2017, la composition de ces commissions sera renouvelée en 2025.



FO aux côtés de tous les salariés

salarié(e) d'une Très Petite Entreprise, Tous concernés

CAMPAGNE ÉLECTION TPE 2024

Salariés des entreprises de moins de 11 salariés et du particulier employeur, un site **FO** pour vous.



*Pour connaître ses droits, être conseillé, accompagné et épaulé, grâce à ses militants engagés, **FO** est à vos côtés !*

Le salarié convoqué à un entretien préalable à son licenciement a le droit d'être assisté par un autre salarié. S'il n'y a pas de représentant du personnel dans l'entreprise, il peut se faire assister par un conseiller extérieur, appelé conseiller du salarié, qui peut aussi intervenir lors d'une médiation avec l'employeur, voire lors de la négociation d'une rupture conventionnelle.

Sa mission consiste à informer le salarié de ses droits dans le cadre de la procédure. Il l'aide à organiser sa défense et rappelle à l'employeur ses obligations légales. Il exerce également un rôle de témoin.

A **FO**, les militants conseillers du salarié sont là pour vous aider.

LE CONSEILLER DU SALARIÉ

LE DÉFENSEUR SYNDICAL

Le défenseur syndical est un salarié autorisé à assister ou représenter un autre salarié engagé dans une procédure contentieuse (Conseil de prud'hommes, cour d'appel).

A **FO**, les militants défenseurs syndicaux sont formés pour vous accompagner, vous conseiller et vous défendre.

C'est le tribunal compétent pour régler tout litige survenant entre l'employeur et le salarié (congés payés, salaire, licenciement, par exemple). Divisé en 5 sections correspondant aux différents secteurs d'activités (encadrement, industrie, commerce et services commerciaux, agriculture, activités diverses), chaque conseil de prud'hommes est composé d'un nombre égal de conseillers prud'homaux représentant les salariés et les employeurs. Ils sont ainsi les « juges du travail ».

A **FO**, les conseillers prud'homaux désignés sont formés en droit du travail lors de leur prise de mandat et tout au long de celui-ci pour mieux accompagner les salariés.

LES PRUD'HOMMES

A FO, tous ces militants sont formés et ont une réelle connaissance du droit du travail pour mieux vous accompagner, vous représenter et vous défendre !
Pour les joindre, contactez l'union départementale de votre lieu de travail.

Ce scrutin est primordial, et notre Union Départementale est pleinement mobilisée, dès à présent, pour conforter nos excellents résultats des dernières élections.

Nous allons avoir besoin de vous:

- Rejoignez la prochaine réunion de la commission propagande pour définir la diffusion des outils de communication de la confédération, et les actions locales de tractage, collage, presse...
- Mercredi 3 avril, 9h30, à l'UD**
- Voter et faire voter **FO**.

Témoignage

Madame, Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint un chèque de xx€, relatif à mon adhésion à votre syndicat **FO** pour l'exercice 2024.

Un grand merci à Monsieur **HOCHÉDE* Gilles** et **GOUGEON Antoine*** pour leurs présences et leurs précieux conseils, lors des 2 entretiens relatifs à une rupture conventionnelle.

Cordialement,

Mme C. Véronique

* conseillers du salariés FO



Élections. Encore...

Contact:

contact@fo22.fr ou 02 96 33 62 63



RECHERCHE CANDIDATS POUR
REPRÉSENTER FO AUX ÉLECTIONS:

- MSA
- CHAMBRE D'AGRICULTURE

CHAMBRE D'AGRICULTURE

Recherche candidats **FO** pour le scrutin « collège 3 A » : salariés de la production agricole.

Les Chambres d'agriculture sont des établissements au statut original : organisation "consulaire" au même titre que les Chambres de commerce et des métiers. Ces instances sont quasi inconnues du grand public alors qu'elles sont censées représenter l'ensemble du monde agricole : des agriculteurs aux salariés en passant par les propriétaires terriens mais aussi les structures collectives comme les coopératives, les mutualités, les syndicats. Elles se déclinent en version départementales mais aussi à un échelon régional et national avec l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture (APCA).

Les Chambres d'agriculture se donnent pour mission « d'accompagner les exploitants agricoles », de leur « apporter des conseils techniques ». Mais, comme le note la Cour des Comptes, « la plus ancienne de leurs missions est de représenter les intérêts agricoles auprès des pouvoirs publics ». Autre définition : un lobby.

Depuis sa création en 1960, la Macif est une société d'assurance mutuelle citoyenne et engagée, dont le projet économique sert avant tout le projet humain. Forte d'une expertise multi métiers, la Macif protège 5,7 millions de sociétaires-clients qui mutualisent leurs risques pour protéger ce qui est essentiel à chacun : sa vie, ses proches, ses biens.

Sans actionnaires ni capital à rémunérer, la Macif réinvestit une part de ses résultats pour mener des actions au profit de ses sociétaires et dans l'intérêt commun.

La Macif et FO partagent, depuis 40 ans, une ambition commune, celle de la réussite partagée au service de l'Homme et de la transformation sociale.

Adhérents, militants Force Ouvrière : vous êtes protégés ! La Macif et Force Ouvrière ont signé un accord qui permet aux militants et adhérents de bénéficier :

- de garanties corporelles pour tout accident survenu dans le cadre de votre activité syndicale ;
- d'un service de protection juridique adapté qui permet de vous défendre lorsque vous êtes mis en cause par un tiers (autre que l'employeur) dans le cadre de votre vie professionnelle.

MSA

Recherche candidats **FO** pour siéger au sein du régime social agricole et le défendre. (Voir in-FOuest n°87)

Condition: être assuré social MSA



Macron président et 1^{er} ministre



La Macif,
c'est vous.

Sur la protection des adhérents, besoin d'information, écrivez-nous => partenariat@macif.fr

Force Ouvrière a choisi de faire confiance à la Macif, pourquoi pas vous ?

Voici quelques années, en recherche internaute de détails liés à l'histoire ouvrière, j'étais « tombé » sur une analyse critique d'une tranche de vie d'un syndicaliste hors pair dont le nom nous dit toujours quelque chose, à la CGTFO, puisqu'il en a été le seul et unique président, j'ai nommé Léon JOUHAUX.

Cette analyse, très sévère⁰ avec feu notre camarade, quasiment considéré comme « traître à la classe »¹, m'avait néanmoins intéressée pour ce que j'y découvrais. Si les détails sur l'époque - il y était question de la situation d'avant-guerre « 14-18 »² - m'avaient intéressé au plus haut point, c'était aussi parce que non seulement mes grands-parents l'avaient vécue (mes deux grands-pères, nés respectivement en 1878 et 1880, mobilisés « réservistes »), mais mes parents aussi - à 9 ans (pour mon père) et 7 ans (pour ma mère).

44 ans après, la guerre de 1870, l'occupation par les « casques à pointe »³ étaient encore dans bien des esprits ; 43 ans après l'écrasement des diverses communes insurrectionnelles et plus particulièrement la Commune de Paris, ces tragédies étaient encore présentes dans bien des têtes pensantes. Dans la mémoire du monde ouvrier qui avait commencé à s'organiser en syndicats et s'instruire dans les Bourses du travail, tout ça n'était pas si loin !

À cette époque de calvaire (dans tous les sens du terme) pour les « sans rien » sauf leur « chair à canon », on avait vite fait de comprendre ce que signifiait une déclaration de guerre - c'est dire si, bien plus tard, lorsque j'étais gamin, le soir à la veillée « dans » la cheminée, j'en avais entendu parler de « la grande guerre » !

Mais de ce que j'apprenais à cette lecture, personne ne m'en avait encore dit quoi que ce soit.

Bref, il s'agit de la première période d'existence de la Confédération Générale du Travail⁴ et dans cette période qui va de la création de la CGT, le 4 décembre 1895, au lundi 3 août 1914 à 18h00⁵ et, au final, du 25 juillet au 03 août 1914, épilogue le 4 août 14⁶.

Dans cette première période donnée, non seulement les fédérations de métiers et d'industries ainsi que la fédération des Bourses du travail avaient décidé de fusionner pour créer la CGT, mais la forme de syndicalisme pratiquée était essentiellement le syndicalisme-révolutionnaire, à savoir se battre pour une société sans classes (donc en finir avec la société capitaliste) tout en ne ratant aucune occasion d'améliorer la vie de tous les jours dès lors que l'employeur consentait à améliorer l'ordinaire de ses salariés.

Et l'argument-choc des travailleurs (qui le demeure encore aujourd'hui) était la grève, mais la grève comme exercice

pour s'habituer à la grève générale insurrectionnelle qui devait venir à bout de l'exploitation de l'homme par l'homme.

Cette tendance syndicale⁷ - le syndicalisme révolutionnaire - s'était développée au fil des ans à travers l'action des anarchistes - pacifistes - anti-militaristes - qui se cultivaient par eux-mêmes (notamment dans les Bourses du travail) et qui avaient suivi les recommandations de Fernand PELLOUTIER⁸ en étendant le combat au sein des syndicats, non seulement par conviction et idéal interposés, mais aussi parce que confrontés à la force brutale et meurtrière de l'armée qui était en charge de la répression de tout « désordre » provoqué par les ouvriers et ouvrières en colère, n'hésitant pas à charger « sabre au clair » la multitude lorsque la cavalerie était sollicitée, ou à tirer « dans le tas » des hommes, femmes et enfants⁹ qui manifestaient pacifiquement ou pas.



De toute manière, la modernité, à ne (surtout) pas confondre avec le progrès, c'était la classe possédante qui l'incarnait et gare aux gueux se mettant en travers de leur chemin : pas de temps à perdre avec « ça » - les ouvriers étant considérés comme un véritable danger social¹⁰, d'où la répression systématique et mortelle, comme réponse « moderne » des nantis à leurs esclaves modernes, les prolétaires.

Aussi, ces prolétaires accédaient-ils peu à peu au savoir pour organiser leur défense, grâce au dévouement de celles et ceux des leurs qui formaient ce qu'on a pu appeler une « avant-garde éclairée » ayant appris à lire et à écrire, et qui aspirait à ce que les prolétaires ne subissent plus, mais prennent leur destin en main en apprenant à penser par eux-mêmes en dehors de toute emprise patronale ou religieuse.

Il ne faut donc pas s'étonner si, à partir de 1900 jusqu'à 1913, avec un pic record en 1906, les grèves, nombreuses, violentes, se sont succédées comme jamais auparavant.

De fait, la grève était, et reste encore aujourd'hui, le seul moyen d'obtenir satisfaction de nos revendications.

Et c'est bien la raison qui, à cette « belle époque », a poussé le comité central de la CGT pacifiste et anti-militariste, conscient que pour la classe capitaliste, les prolétaires ne sont rien d'autre que de la « chair à canon », à adopter la résolution (d'une radicalité sans égal) de décréter la grève générale insurrectionnelle, dès lors que les puissances capitalistes dont faisait partie la France, se déclareraient la guerre... Guerre à la guerre, pas question de tuer et/ou de se faire tuer pour et par les ogres capitalistes ! Au pire ... Crosse en l'air et rompons les rangs !¹¹

Or donc, était arrivé ce que tout le monde politique redoutait (sauf les « nationaux » qui rêvaient de revanche et d'en découdre comme toujours) : Alliée de la Serbie mais égale-

ment de la France, la Russie ayant déclaré la guerre à l'Allemagne (alliée de l'Autriche-Hongrie), suite à l'agression de la Serbie par les troupes Austro-hongroises, agression en représailles de l'assassinat de l'archiduc héritier de l'empire Austro-hongrois, l'Allemagne n'avait plus d'autre alternative – ne voulant pas être prise « en tenailles » (Russie sur un front, France sur l'autre front) et prenant tout le monde de court, avait anticipé en déclarant la guerre à la France pour envoyer au plus vite des troupes sur le front Ouest et empêcher cette dernière d'envahir son territoire.¹²

Pour en revenir à la CGT, les 10 jours dramatiques (comme les nomme l'article de l'UCL) – lien internet en 13 pour sa résolution d'appeler l'ensemble de la classe ouvrière et le prolétariat à la grève générale insurrectionnelle, résolution prise en un « autre » temps, la mettre en pratique se révèle soudain quasiment impossible. Rien ne se passant, si l'on peut dire, comme prévu, elle se retrouve vouée à l'échec, malgré quelques tentatives, dans un enchaînement de situations partant dans tous les sens (lien internet en 13 pour les détails au jour le jour).

Du coup, le 3 août 1914, aux obsèques de Jean Jaurès, assassiné le 31 juillet, le secrétaire général de la CGT trouve les mots qu'il faut et rallie, de fait, l'union sacrée et la défense nationale.

Il est aussi vrai que l'immense majorité des français pensait n'en avoir que pour trois ou quatre mois de combats pour faire rendre merci à l'armée allemande, ne pouvant certes pas imaginer que l'essor industriel relativement nouveau entraînerait, outre les fortunes colossales des marchands d'armes de mort, une saignée totalement déshumanisée et sans précédent de l'ensemble des forces vives de chacun des pays belligérants.

Très audacieusement, mais toutes proportions gardées, je me permettrai, en guise de conclusion, de faire un parallèle entre ce qu'ont vécu Léon JOUHAUX et ses camarades du comité central de la CGT dans ses « jeunes années », et ce que nous vivons, syndicalement parlant, depuis quelques décennies – disons depuis les années du « libéralisme à tout crin » promu et par des politiques, tous partis confondus – « droite » comme « gauche » à compter des années 80.

Ce parallèle, je le résumerai dans les trois points suivants :

- ♦ La faible syndicalisation en France (comparée à la très forte syndicalisation anglaise, allemande (en fait les pays où syndicat et parti socialiste ne faisaient qu'un (social-démocratie), faible syndicalisation contre laquelle se battait Jouhaux et ses camarades alors que n'existait qu'un syndicat, la CGT.

Faible syndicalisation que nous combattons aussi, parce que reposant essentiellement (moins aujourd'hui du fait de la volonté des gouvernements successifs de revenir sur les acquis de la classe ouvrière) sur la notion d'inutilité de se syndiquer puisque les avantages et améliorations obtenus par les syndiqués en grève et rejoints par les non syndiqués faisant grève, profitent à tout le monde

- ♦ La propension qui se limite à se mettre en grève ponctuellement, sur du « concret » : par ras-le-bol des conditions de travail et/ou lorsqu'il s'agit d'obtenir des améliorations tant matérielles que pécuniaires dans l'entreprise où l'on travaille. De fait, cette grève pourra s'étendre à toutes les implantations et/ou filiales de l'entreprise dans laquelle on travaille, mais s'y limitera.
- ♦ Enfin, la propension à considérer que l'appel à une grève nationale sur des motifs trop « génériques » (et pourtant bien concrets, puisque touchant tout le monde du travail), ne nous concerne pas vraiment, ou qu'on a déjà bien « donné ».



*. Autrement appelée « La Grande Guerre », « la guerre de 14 » ou « 14-18 » ou encore « La Der des Ders »

0 - Je reprends volontiers l'introduction (j'en ai souligné la phrase qui me paraît importante) de l'article de l'UCL sur les 10 jours qui ont précédé la déclaration de guerre de l'Allemagne : « Dans la mémoire commune, en août 1914, le mouvement ouvrier en entier – socialistes, anarchistes et syndicalistes – a trahi ses idéaux et s'est rallié d'un bloc à la guerre impérialiste. Cette vision simpliste gomme la complexité de ce qui s'est passé dans les dix jours de crise européenne qui ont précédé la guerre. »

1. Avec les « yaka-fokon », on se demande toujours ce qu'ils auraient été capables de faire dans les mêmes conditions !

2 - et non celle de 39-45 au cours de laquelle JOUHAUX a été déporté

3. Surnom donné aux (soldats) allemands de 14-18, rapport aux casques de la cavalerie et des officiers

4. Comme Léon Jouhaux se faisait un devoir de l'appeler, plutôt que CGT

5. Date et heure de la déclaration de guerre de l'Allemagne à la France, alliée de la Russie dont le Tsar, quelques jours plutôt, avait déclaré la guerre au Kaiser quelques jours plus tôt...le Kaiser craignant d'être pris en tenaille (on dirait sandwich aujourd'hui !) sur 2 fronts.

6. Développement d'un article sur ces « 10 journées dramatiques » par l'UCL (Union Communiste Libertaire) sur son site internet

7. Avec la Charte d'Amiens (1906) qui institue Liberté (d'action) et Indépendance vis à vis de tout parti politique et de l'État, la CGT constitue l'exception française en matière de syndicalisme, l'autre tendance, prédominant dans les autres pays européens, étant l'union, pour ne pas dire inféodation, du syndicat au parti socialiste dans ce qu'on appelle dès lors, la social-démocratie.

8. En 1895, c'est le Secrétaire général de la Fédération des Bourses du travail. Il est une des grandes figures du syndicalisme et de l'anarchisme au 19ème siècle, décédé (hélas pour la classe ouvrière) à 33 ans.

9. Enfants de prolétaires et prolétaires eux-mêmes – main d'œuvre très bon marché commençant à travailler, selon la loi, dès l'âge de 12 ans (précédemment, à 8 ans dans les mines), pour un nombre d'heures/jour dont on n'a même pas idée aujourd'hui ! (72 heures/semaine pour un adulte)

10. Cf. **La Belle Époque**, La France de 1900 à 1914, de Michel Winock, Ed. Perrin, coll. Pour l'Histoire, 2002

11. Couplet complet de l'Internationale (écrite par Eugène POTTIER) :

« Les rois nous saoulaient de fumée,
Paix entre nous, guerre aux Tyrans
Appliquons la grève aux armées,

Crosse en l'air et rompons les rangs !

S'ils s'obstinent ces cannibales

A faire de nous des héros,

Ils sauront bientôt que nos balles

Sont pour nos propres généraux. »

12. N'oublions pas que, depuis 1870, l'Allemagne a annexé l'Alsace-Moselle et n'a aucune envie de la restituer à la France.

13. <https://www.unioncommunistelibertaire.org/?Dossier-1914-Action-reculade-effondrement-onze-journées-dramatiques-5935-5935>

14. Dès 1912, les socialistes allemands ont décliné cette proposition, dès lors le syndicat doit suivre !

LE CSE A LA POSTE : UNE IMPOSTURE

Danielle FAIRANT, secrétaire du syndicat des postiers

En octobre, les postiers de la maison mère La Poste, environ 200 000 agents, vont être amenés à voter pour mettre en place le CSE (*conseil social et économique*)

Elle sera la dernière des entreprises à subir ce changement qui appauvrit la représentativité syndicale.

Au demeurant, ce CSE va casser la représentativité locale, voit disparaître le CHSCT (*comité d'hygiène et de sécurité et comité technique*), tout cela de la part de la volonté d'un seul. Les ordonnances MACRON de 2017 ont provoqué : l'appauvrissement des syndicats revendicatifs, l'amoindrissement de la défense des salariés, la dégradation des conditions de travail.

La Poste organise son CSE. Elle soutient les syndicats de cadres en promouvant à tour de bras pour obtenir un collège 3 (formé de cadres) fort et nombreux pour rafler la mise. Il est notable que les cadres votent plus que les employés de base.

Sur le modèle allemand, elle souhaite mettre en place, avec la bénédiction de ces cadres, toutes les manigances pour renforcer la productivité et l'enrichissement de certains au détriment des autres, j'ai nommé le capitalisme. Un seul syndicat qui gère avec les patrons.



Museler les syndicats comme aux USA. Comme dans tant d'autres pays.

Cependant, c'est sans compter sur les irréductibles gaulois de FO qui mettent toujours des bâtons dans les roues et aiment semer des grains de sable afin de stopper les rouages trop bien huilés du patronat.

Nous sommes en ordre de marche pour gagner ces élections. Nous sommes riches de l'expérience malheureuse de ORANGE qui a perdu récemment sa représentativité à 0,20 % !

Le CSE, nous ne pouvons y couper, il est obligatoire. Nous luttons pour sauvegarder le social à l'intérieur de l'entreprise. Pas question de laisser le gâteau aux accompagnateurs de la direction.

Chacun doit pouvoir partir en vacances à moindre frais, pouvoir accéder à la culture : livres, places de cinéma. Faire garder ses enfants, bénéficier des tickets restaurants, etc.

A La Poste, les postiers ne sont pas dupes. Ils constatent chaque jour des dysfonctionnements et du mécontentement des usagers.

Le travail bien fait ? Comment l'effectuer sans voiture en état, sans vélo adapté ? Sans outils informatiques en berne ? Sans reconnaissance.

A La Poste, les postiers s'interrogent...Enfin !

Saint Brieuc, le 15 février 2024

DES NOUVELLES DU TRANSPORT

Romuald COSSON, secrétaire général USDTL FO 22, Union Syndicale Des Transports et de la Logistique

Cher(e)s camarades,

Depuis le dernier trimestre 2023 il y a eu du changement au niveau du syndicat du transport.

Suite à la dernière assemblée générale, un nouveau bureau exécutif est en place constitué d'un secrétaire (Romuald), d'un trésorier (Bernard) et d'un archiviste (Julien).

Un bureau nous a été mis à disposition au 2ème étage de l'UD où nous effectuons des permanences le vendredi.

Vous pouvez également nous joindre à tout moment sur une ligne directe au 06 66 89 98 69.

Un partenariat avec la MACIF est acté avec notre fédération du transport, pour tous renseignements n'hésitez pas à nous contacter !

L'année 2024 est encore rythmée par les élections des IRP dans de nombreuses entreprises : nous sommes donc beaucoup sollicités et se sont souvent les mêmes camarades qui se mobilisent. Nous souhaiterions parfois de l'aide de nos adhérents pour pouvoir nous soulager, car on ne peut pas être partout. Nous sommes aussi salariés d'entreprises et élus avec des obligations pour les CSE. Nous manquons de contact dans le secteur du transport de voyageurs, urbains, ambulanciers...Donc nous comptons sur vous pour diffuser ces informations, il n'y a rien de mieux que le bouche à oreilles !

En ce qui concerne l'actualité du transport routier, l'année 2024 va être compliquée d'après les économistes et les premiers indicateurs. Les flux diminuent et les quantités transportées sont vues à la baisse. Le marché se tend et la vision devient de plus en plus à court terme. Ce contexte économique doit nous alerter sur les dérives de certains employeurs du secteur concernant nos conditions salariales. Mé-

fiance sur les beaux discours que certaines directions d'entreprises véhiculent à tort et à travers avec des soi-disant avantages mirobolants pour les salariés ! Soyons vigilants car le gouvernement « MACRON » veut donner du pouvoir au élus des CSE qui ne sont pas toujours bien formés ou aguerris pour gérer des sujets complexes comme la mise en place de la déduction forfaitaire spécifique (DFS). Le but étant de remplacer petit à petit les délégués syndicaux, d'où l'importance des élections du personnel. Dans la majorité des cas, nous connaissons déjà les grands GAGNANTS, ne soyons pas dupes.

Il suffit de regarder les taux horaires de la profession qui avoisine toujours le SMIC malgré de fortes augmentations depuis 2 années !! Ce métier est Smicardisé par les patrons eux-mêmes pour pouvoir prétendre à des aides publiques. PAS ETONNANT QU'ON ATTIRE PAS LES JEUNES !

Nous tenons à féliciter notre camarade Régis BICHE des transports MENAGE pour avoir fait progresser le syndicat à la dernière élection passant de 17% à 38% de représentativité et ayant eu 3 postes de titulaire au CSE.

Les camarades de PERRENOT ARMOR ont une fois de plus fait le job puisqu'ils sont réélus avec une représentativité de 100% au 1^{er} tour, BRAVO à l'équipe de Julien MARTIN et Bernard RUBIO pour ainsi faire que notre syndicat soit le seul et unique dans cette entreprise.

Restons soudés car les mois à venir paraissent complexes pour tous, soyons solidaires et déterminés pour mener au mieux nos revendications, nos actions, nos réclamations. Mais avant tout PRENEZ SOIN DE VOUS ET DE VOS PROCHES, rien n'est plus important que la santé !!

Salutations Fraternelles Camarades

SANTÉ: FO NE LACHERA RIEN, ENSEMBLE LE COMBAT CONTINUE LES ACTIONS SE MULTIPLIENT. LA COLERE NE REDESCEND PAS

Carine LE TERTRE secrétaire générale FO CH St Brieuc Paimpol Tréguier

Depuis le 14 septembre 2023, les hospitaliers du centre hospitalier de Saint-Brieuc ne lâchent pas la pression.

Conditions de travail, manque de personnel, Qualité de Vie au Travail, remise en cause du référentiel du temps de travail, l'impact de la fusion avec Paimpol et Tréguier sont les mots d'ordre depuis 6 mois maintenant. La colère ne faiblit pas bien au contraire suite aux dernières annonces de la direction sur la suppression de la demi-heure du temps de repas sur le temps de travail. Voilà encore de quoi raviver la colère des agents déjà bien impactée par la non reconnaissance de leur travail au sein de notre établissement.

Les actions menées toutes les semaines, afin de dénoncer cela, ne cessent de rassembler le personnel. Lors des assemblées générales, ce sont plus de 150 à 200 agents qui se relaient pour s'exprimer et faire front face à une direction sourde, aveugle et méprisante face à nos revendications.

Plus de 500 agents, toutes catégories confondues, ont convergés le 1er février 2024 vers l'Agence Régionale de Santé sous la forme d'un cortège, afin d'exprimer la colère face aux mesures d'économies dévoilées fin décembre 2023.

Pour nous, l'Agence Régionale de Santé, les politiques gouvernementales, la Direction sont responsables de la situation financière de l'hôpital. On ne veut pas que l'on touche à nos temps de travail pour faire des économies.

Un préavis de grève illimitée est en cours depuis le 14 septembre 2023. Pour se faire entendre et mobiliser davantage, l'intersyndicale a une nouvelle tactique : les actions percutantes d'une dizaine de minutes.

La situation déficitaire de l'hôpital est un point déclencheur de cette crise. La vo-



lonté de la direction de ne plus compter les trente minutes de pause déjeuner en heure de travail. « La direction souhaite faire des économies sur cet accord local datant de 2002 ».

Dés investissements à hauteur de 70 millions ont été faits pour construire plusieurs extensions. Vu que l'hôpital doit participer au montage financier pour une somme d'environ 20 millions, le mot d'ordre est de « serrer la ceinture ». Une demande de travailler plus longtemps a été faite aux agents. Derrière cela, nous ressentons une volonté de diminuer les effectifs. Les dérogations représentent 130 équivalents temps plein (ETP), en volume de travail.

Sur le temps de travail, l'accord de 2002 est menacé. Premier sujet : aujourd'hui les 30 minutes de temps de repas sont comptées comme du temps de travail effectif.

Le second sujet concerne l'harmonisation des jours de congé en RTT entre les agents en repos fixe et les autres ».

L'hôpital de Saint-Brieuc n'avait jamais été en déficit donc n'avait jamais eu besoin de remettre en cause ces accords.

Une quête de don fictif a été lancée avec ironie par l'intersyndicale. Notre crainte c'est de voir la généralisation du temps de travail en 12h, 10h ou de travailler sur quatre jours.

Nous réaffirmons notre opposition à l'allongement du temps de travail et surtout la suppression de nos accords locaux, afin de faire des économies sur la masse salariale !! Nous serons présents lors de la table ronde afin de faire entendre nos revendications et la défense de nos acquis.



inFOuest

Bulletin d'information trimestriel de l'Union Départementale CGTFO des Côtes d'Armor

UD CGTFO 22

Un syndicat, rien qu'un syndicat

5 rue de Brest, 22000 SAINT BRIEUC

Téléphone : 02 96 33 62 63

Courriel : contact@fo22.fr

Contributions inFOuest:

N'hésitez pas à faire parvenir votre contribution au comité éditorial

À infocom@fo22.fr

Un article d'une page correspond approximativement à 5000 signes, espaces compris

Retrouvez-nous:

Web: <https://www.fo22.fr/>

Facebook page publique: [Cgt-Force Ouvrière 22](#)

Facebook groupe privé: [Cgt-Force Ouvrière 22](#)



Les militants du syndicat des organismes sociaux divers et divers [organismes], réunis en assemblée générale ce 28 février 2024, condamnent toutes les attaques gouvernementales et patronales contre les intérêts des salariés.

Nous rappelons que le principal préalable à l'action syndicale repose sur la liberté et l'indépendance syndicale.

En ce sens, nous rappelons notre attachement indéfectible à la Charte d'Amiens et que tout doit être mis en œuvre pour faire respecter les libertés syndicales tout comme les libertés fondamentales. En ce sens, nous exigeons l'abrogation des textes et lois qui oppriment (État d'urgence permanent, sécurité globale, fichage...).

Nous, militants de l'OSDD, condamnons toutes les guerres qui sévissent à travers le monde. Les travailleurs sont toujours les victimes à grande échelle des guerres. Nous présentons toute notre solidarité aux syndicats des pays concernés et plus largement à tous les travailleurs et leurs familles, victimes des profiteurs de guerres.

Nos retraites

Nous affirmons notre attachement à la retraite par répartition et au maintien de tous les régimes, dont les régimes spéciaux, le code des pensions civiles et militaires de retraite.

Nous saluons toutes les mobilisations extraordinaires et historiques qui se sont dressées contre l'allongement de la durée de cotisation, tout recul de l'âge de départ à la retraite et toute disparition des régimes spéciaux. Nous condamnons la contre-réforme principalement destinée à satisfaire les exigences des marchés financiers et de la Commission Européenne.

Nous rappelons que 62 ans c'est déjà trop, et revendiquons le retour au départ à la retraite à 60 ans, avec un maximum de 37,5 annuités de cotisations et le calcul sur les 10 meilleures années dans le privé et les 6 derniers mois dans le public. Plus que jamais, les conditions sont réunies.

Nous exigeons la fin des déficits organisés de notre Sécu, héritage du Conseil National de la Résistance. C'est pour cela que nous revendiquons : la fin des exonérations sociales, la mise en œuvre de l'égalité salariale et l'augmentation des retraites et des pensions.

Nous réaffirmons notre détermination pour le retrait sur la loi repoussant l'âge de départ en retraite. Nous continuerons à porter nos revendications pour améliorer nos conditions de vie en particulier quand une loi va à l'encontre de nos intérêts.

Nos salaires et notre protection sociale

Nous nous opposons à l'association capital/travail qui va à l'encontre du syndicalisme libre et indépendant. Nous réaffirmons que seul le salaire a d'importance en termes de revenu.

C'est sur lui que repose le financement de notre protection sociale que l'on appelle aussi « salaire différé ». C'est l'expression la plus haute de la Solidarité entre les travailleurs, en opposition à l'individualisation et à la collaboration de classes.

C'est pour cela que nous exigeons des augmentations des salaires et traitements conséquentes pour faire face à l'augmentation des prix.

Nous exigeons le financement intégral de la Sécurité Sociale par les seules cotisations sociales. Nous défendons une Sécurité Sociale pleinement opérationnelle, dotée d'un financement suffisant pour prendre en charge l'ensemble des prestations nécessaires aux assurés sociaux. Nous nous opposons à toute logique de privatisation de la Sécurité Sociale.

C'est l'indépendance que voulaient nos camarades (George Buisson et ses camarades), pères fondateurs de la Sécurité Sociale et de l'Assurance Chômage.

Nous revendiquons :

- **L'augmentation générale des salaires, des pensions et des retraites, et leur réindexation sur l'inflation ;**
- **L'arrêt de la CSG dans le financement de la Sécurité Sociale ;**
- **Le passage du SMIC à 1800€ brut minimum ;**
- **L'augmentation du point d'indice dans la fonction publique, et pour les assimilés, avec le rattrapage de 25% de retard accumulé depuis l'an 2000 ;**
- **Le rétablissement d'une fiscalité réellement progressive ;**
- **L'abrogation de la réforme de l'assurance chômage ;**
- **Le maintien et le renforcement des services de santé au travail pour une meilleure prévention et pour sécuriser le maintien dans l'emploi des salariés en fin de carrière ;**
- **Le maintien et la réouverture de lits des hôpitaux ;**
- **L'arrêt des fusions d'hôpitaux ;**
- **L'arrêt des contre-réformes qui détruisent l'école publique et l'accès aux qualifications.**

La besogne est importante, c'est pour cela que l'Assemblée Générale de l'OSDD appelle tous ses militants à continuer de construire notre organisation en faisant adhérer largement.

Renforcer notre organisation, c'est renforcer nos revendications et renforcer le rapport de force pour obtenir satisfaction sur nos revendications.

Adoptée à l'unanimité, le 28 février 2024

Mais au fait, l'OSDD, c'est quoi ?

OSDD est un acronyme signifiant : **Organismes Sociaux Diverss & Diverss [organismes]**.

L'OSDD regroupe les salariés travaillant dans des organismes sociaux divers : Les caisses de retraites complémentaires ;

- ♦ La mutualité : organismes de complémentaire santé et de prévoyance;
- ♦ L'assurance chômage : personnel de France Travail (ex Pôle Emploi);
- ♦ La médecine du travail ;
- ♦ Et les chambres de commerce.

De plus, il accueille les salariés n'étant pas rattachés à un autre syndicat de la FEC FO, fédération des employés et cadres :

- ♦ Les professions libérales et juridiques: personnel des cabinets d'experts-comptables, d'administrateurs de biens, de commissaires-priseurs, d'avocats, d'huissiers, les avocats salariés... ;
- ♦ Les services, notamment dépendant de la convention BETIC, mais aussi des prestataires de services (bureaux d'étude, ingénierie, cabinets conseils, instituts de sondages...);
- ♦ Les chambres des métiers;
- ♦ Les organismes de formation;
- ♦ L'immobilier (agences, promotion-construction), Soliha ;
- ♦ Le tourisme: agences de voyage, tourisme à but non lucratif, social et familial, auberges de jeunesse, guides interprètes...;
- ♦ Des maisons d'étudiants, des foyers de jeunes travailleurs;
- ♦ Le secteur des loisirs :parcs de loisirs et d'attraction, animation et centres sociaux culturels, sport...;
- ♦ Le travail temporaire: salariés permanents et intérimaires;
- ♦ Le PMU et le PMH;
- ♦ Des associations de loi 1901 à but non lucratif, quelles qu'elles soient;
- ♦ Mais aussi les gardiens concierges.

E-mail!

org.sociaux.divers@fo22.fr

METALLURGIE : UNE NOUVELLE GRILLE QUI EMPRISONNE LES TRAVAILLEURS

Marial COLLET, membre du bureau de l'UD FO 22

Depuis le 1^{er} janvier 2024, une nouvelle grille des salaires s'applique dans les entreprises de la métallurgie au titre de la nouvelle convention collective.

Dès le second semestre 2023, de nombreux camarades du département travaillant dans des petites structures nous ont alerté pour dire la complexité de l'application et les risques de voir un certain nombre de droit conquis disparaître avec la mise en place de cette nouvelle convention collective.

Le changement fondamental concerne les classifications. Dans l'ancienne convention, la classification était auparavant en lien avec les qualifications des salariés. Elle est dorénavant attachée à l'emploi tenu dans un poste de travail. Ce qui veut dire qu'un salarié pourra voir la classification qu'il avait précédemment changer suite à un changement d'emploi dans l'entreprise. Il s'agit d'individualiser les droits pour isoler et affaiblir les salariés.

Cette disposition ouvre la possibilité pour l'employeur, en cas de risques économiques, de proposer au salarié un poste moins bien classé, entraînant une perte de salaire. Dans ce cas, le salarié pourrait être confronté au pseudo « choix » d'accepter un emploi avec salaire réduit ou/et être licencié pour motif économique.

Avec cette nouvelle classification, les diplômes, les qualifications et l'expérience des salariés ne sont plus reconnus.



Dans certains cas, cela peut même avoir des incidences négatives sur la prime d'ancienneté.

Bref, la mise en place de cette nouvelle convention collective s'avère être un vrai casse tête et toutes les entreprises sont loin de jouer le jeu. Certaines en profitent pour produire des fiches de postes sous cotées.

Si la mise en place provoque autant de problèmes, c'est que cette nouvelle convention n'est pas bonne.

Dans plusieurs grandes entreprises de la métallurgie, la mise en place de cette convention a d'ailleurs suscité des mouvements d'humeurs, voire de grève car les salariés n'y trouvaient pas leur compte. Ils y voyaient une entourage et ont eu bien raison de se mobiliser.

Depuis longtemps, le patronat souhaitait se débarrasser des primes d'ancienneté. L'UIMM (union des industries de la métallurgie et des mines) est particulièrement influente au sein du MEDEF.

Le texte actuel serait-il un cheval de Troie du patronat pour faire école de la réduction des droits ? L'avenir devrait nous le dire rapidement. En tous cas, derrière les grilles de salaires, c'est la division des travailleurs qui est organisée. Ceux-ci ne doivent jamais confondre la proie pour l'ombre et, en matière de salaire, surtout en période d'inflation forte, il ne faut pas hésiter à revendiquer de fortes augmentations de salaire, plusieurs centaines d'euros en plus chaque mois et même l'échelle mobile des salaires.

FORMATION SYNDICALE

Formation conseiller du salarié les 12 & 13 mars



2 jours consacrés aux connaissances juridiques nécessaires à l'accompagnement des salariés lors de l'entretien préalable et à la posture syndicale propre à la CGTFO. Merci à l'animateur Patrice Loison !



Stage fonctionnement et communication du syndicat Du 19 au 23 février

Une plongée au cœur du syndicalisme avec Jessy LECARDONNEL, animateur au CFMS (*centre de formation des militants syndicaux*): comprendre et communiquer pour renforcer notre unité et notre impact !

- ☛ Connaître les statuts du syndicat et la signification de « porter le mandat »;
- ☛ Acquérir les bases de trésorerie;
- ☛ Exprimer une problématique syndicale à l'oral et l'argumenter;
- ☛ Conduire une réunion;
- ☛ Maîtriser la communication écrite (tracts, page Facebook, adresse mail, etc.).

Élections professionnelles



Quarta, c'est l'histoire de 2 salariés briochins qui franchissent les portes de l'UD un midi. Ils veulent se syndiquer et monter une liste pour leurs élections à venir car ils sentent bien qu'il y a des lignes à faire bouger dans la boîte.

Deux mois plus tard, quasiment sans moyens et alors que la boîte a plusieurs sites éparpillés en région, mais forts de leurs propositions et revendications, ils obtiennent plus de 20% au 1^{er} tour ! Félicitations à eux ! Sûr que ce n'est qu'un

Implantations réussies. 100% FO aux dernières élections chez **Domaine des fleurs** (jardinerie plus connue sous l'enseigne « Les compagnons des saisons » à Hillion) et **GIP du Penthièvre** (groupement d'intérêt public de Lamballe-Armor spécialisé dans la restauration collective) où Anthony MIOT est désigné délégué syndical.

Élection professionnelle réussie à **l'URSSAF où FO vire en tête** à l'issue du 1^{er} tour avec 50.38% des suffrages exprimés. Bravo à toute l'équipe FO mobilisée autour de Céline JASTREBSKI, la déléguée syndicale qui se trouve être également la trésorière de notre UD.

Pour rappel, l'URSSAF (union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales) assure le financement de la protection sociale en collectant et en redistribuant les cotisations sociales. Mais ses missions vont bien au-delà !

FO progresse dans les Transports Daniel Ménage, entreprise du groupe Fabrice Georgelin implantée à Pleudihen sur Rance.

Une très belle réussite pour l'équipe FO emmenée par son délégué syndical, Régis BICHE, avec une progression de 17% à 38%.

En Force chez Louisiane

Cette entité du groupe Finadorm, dont le siège social est à Loudéac avec une seconde unité de production située à La Cavalerie en Aveyron, conçoit et fabrique des mobil-homes.

Les élections professionnelles approchantes, des salariés se sont rapprochés de l'union départementale pour monter une liste syndicale dans un contexte social plutôt morose. Bravo à cette nouvelle équipe qui a su fédérer une grande majorité des salariés dès le 1^{er} tour des élections : quorum atteint et 59% de représentativité. Nicolas JABNEAU est désigné délégué syndical et délégué syndical central.

Anecdote supplémentaire : le patron de Louisiane n'entendant rien à la nouvelle convention collective de la métallurgie ([cf article de Martial p 15](#)), a décidé d'adhérer une de celle relevant du champ bâtiment. Et les camarades FO Louisiane en sont fort aises et rejoignent la fédération FO construction.

Carton plein dans l'entreprise de transport Jacky Perrenot Armor basée à Ploufragan avec 100% de représentativité au 1^{er} tour des élections professionnelles. Félicitations à l'équipe FO de Julien MARTIN et Bernard RUBIO.

FORMATION

calendrier 2024

Avril

Du 8 au 12

Comité Social et Économique

Pour les élus au CSE, 1er mandat.

Financé par le CSE.

Avril Encore

Le 16 avril

Journée DS

Pour les camarades débutant leur mandat ou ceux qui voudraient partager leur expérience...

Mai

Du 22 au 24

Je négocie

Pour acquérir des bases en vue de préparer, conduire, suivre et exploiter les résultats des négociations avec l'employeur.

Juin

Du 18 au 20

Connaître ses droits - niveau 1

Pour se familiariser avec le code du travail et une première approche de la défense syndicale des salariés.

Juin Encore

Les 27 et 28 juin

Formation risques professionnels

2 jours axés sur la détection et la reconnaissance des risques psycho-sociaux.

Octobre

Le 8

Développement

Une journée consacrée au développement de son syndicat, les moyens, les retours d'expérience, les actions.

Octobre Encore

Du 21 au 25

CSSCT

Pour les élus au CSE, membres de la cssct ou non, 1er mandat.

Financé par l'employeur.

Novembre

Du 18 au 22

Découverte FO

LE stage à faire avant les autres. Si vous avez raté la session de mars. Tout est dans le titre ! 😊

Novembre Encore

Date à arrêter

Trésorerie

Pour les trésoriers débutants ou les camarades qui pourraient le devenir... les fondamentaux.

POUR LES SALAIRES
DU PRIVÉ

ET PENDANT CE TEMPS...

LA COMMISSION FORMATION CONCOCTE...

Burnout out
Détection

Médecin du travail

posture des IRP

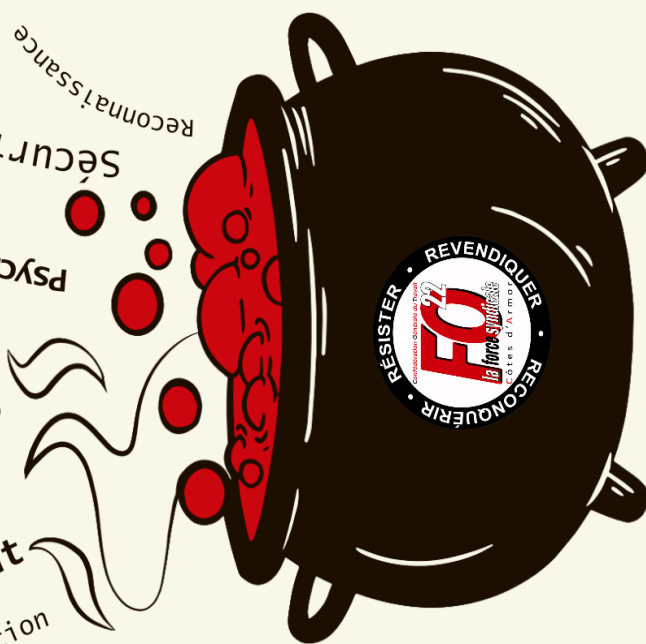
RPS

Droit d'alerte

Psychologue du travail

Sécurité sociale

Reconnaissance



DÉTECTION ET RECONNAISSANCE DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX

RDV LES 27 ET 28 JUIN

HOMMAGE

Cher William TELLOTTE, ta disparition nous pèse.

Secrétaire puis trésorier de l'UL CGTFO de Lannion et défenseur de l'AFOC, les adhérents ont bénéficié de ta présence assidue pendant toute ta retraite et ce jusqu'à ce que la maladie t'en empêche. Tu nous animais de ta pensée libre, fantastique autodidacte libertaire, qui délicatement ou vertement offrait à ceux que tu aimais ta connaissance et ton affection.

Ton humour parfois grinçant a fait reculer plus d'un sachant car tu ne respectais guère les gens d'appareil et de parti. Pour toi, ce qui comptait, c'était le mandat. Et pour défendre la classe ouvrière et tes proches, tu étais indéfectible.

Un vrai roc d'amour.

Tu étais né à Paris en juin 45, dans les conditions difficiles d'une Europe en reconstruction. Dès 14 ans, tu étais obligé de travailler comme boucher aux Halles de Paris pour aider ta mère. Cela t'a conduit à participer - avec ton tablier - à tes premières grèves pour d'importants centimes, pour ne pas mourir de faim. Il fallait se battre car les gros se nourrissent toujours sur l'exploitation des travailleurs; et la seule force du salarié, c'est d'être syndiqué. Rien n'est acquis, tout est à conquérir et à protéger, expliquais-tu à qui voulait bien l'entendre. Et lors des grèves, les bleus n'avaient qu'à bien se tenir devant votre détermination et vos tabliers rouge de sang.

Ta soif de connaissances et les cours du soir et week-end à la bourse du travail t'ont donné les moyens d'apprendre et d'améliorer ta condition sociale,. C'est ainsi que tu t'es lié avec ton pote Maurice Joyeux, le chauffeur de Bébère (surnom donné à André Bergeron, sg de la CGTFO).

Tu es devenu l'un des intendants comptables de l'APHP (assistance publique hôpitaux de Paris), mais surtout le trésorier du syndicat, le collecteur des timbres; celui qui, tous les mois, va au contact de la vie des adhérents... Tu as toujours cotisé au syndicat (non stalinien) celui de la CGTFO car il était pour toi l'organisation de l'émancipation de notre classe qu'il fallait défendre de tout parti et de tout dogme.

Par contre, tout en riant, tu respectais toutes les personnes de pensées ou de cultures différentes. Et c'est avec délectation que tu aimais te croquer une religieuse les dimanches matin: c'était pour le comble de l'anarchiste, aimais-tu nous dire et tu partageais ce délicat plaisir avec tes compagnons. Tes femmes, tu les as aimées, tes enfants étaient les perles de ta vie, sans oublier tes chiens et chevaux que tu cajolais de tes soins. Tu en parlais parfois avec la délicatesse d'un homme qui avait su construire son bout de bonheur.

Nous nous joignons à tes enfants dans ce triste moment.

Merci mon aminche de nous avoir offert tout ce temps.

Salut et fraternité et honneur à toi, tes camarades du syndicat, tes compagnons de la sociale.



PARTENARIAT

Groupe FICEOS

FICEOS

Expertise Comptable, Audit, Conseil

FICEOS Formation

Assistance, Formation

UN PÔLE D'EXCELLENCE AU SERVICE DES AU SERVICE DES CSE

Le groupe FICEOS est constitué d'un cabinet d'expertise comptable à vocation pluridisciplinaire, avec une orientation stratégique vers les instances représentatives du Personnel et d'un organisme de formation également tourné vers les instances représentatives du Personnel.

Dans un environnement législatif complexe et en constante évolution, notre cabinet a développé des compétences en adéquation avec les attentes fortes et croissantes des représentants des salariés.

Éthique et indépendance, rigueur et efficacité, telle est notre devise portée et cultivée au quotidien par notre équipe, afin d'obtenir un haut niveau de qualité dans l'exécution de nos missions et répondre aux attentes de nos clients par un accompagnement personnalisé.

Bien souvent, les consommateurs que nous sommes hésitent ou ne prennent pas l'option Protection Juridique lorsqu'ils s'assurent contre les aléas de la vie quotidienne.

C'est ainsi que nous avons été amenés, à l'AFOC 22, à assister des consommateurs dans leurs démêlés liés assez souvent à l'automobile. Et c'était une des premières questions que nous leur posions, notamment lorsque le différent nécessitait une expertise voire une contre-expertise.

Or, si l'expertise ou la contre-expertise revient à plusieurs centaines d'euros, c'est quand même mieux quand c'est votre assurance qui prend en charge, non ?

Voici ce qu'un contrat standard est amené à couvrir :

« Les besoins du client concernant un contrat d'assurance PROTECTION JURIDIQUE sont de pouvoir bénéficier d'une protection juridique et principalement d'une assistance juridique et financière en cas de :

- * Litige relatif à un acte de consommation ;
- * Litige relatif à sa résidence principale et/ou secondaire, qu'il en soit propriétaire ou locataire ;
- * Litige consécutif à un conflit individuel du travail, en tant que salarié et en tant qu'employeur d'une femme de ménage ou d'une assistante maternelle ;
- * Litige relatif à la santé ;
- * Litige avec des services publics et administratifs, et en cas de litige lié à la fiscalité lorsqu'une proposition de rectification a été faite ;
- * Litige rencontré lors de successions, legs ou donations, entre héritiers en ligne directe du défunt et avec son conjoint survivant ;
- * Litige en matière de droit de la filiation ;
- * Litige lié à la mise sous tutelle ou curatelle de l'assuré. »

Aussi, si vous n'avez pas pensé à vous protéger à ce niveau-là, n'hésitez pas à vous renseigner auprès de votre assureur, tant sur les litiges que vous pouvez être amenés à affronter que sur les tarifs pratiqués par telle ou telle assurance.

HOMMAGE

C'est avec tristesse que nous avons appris que le cancer avait emporté notre camarade Jackie Tuffo qui a été de nombreuses années secrétaire générale de haute Corse.

Le comité confédéral national et autres temps de la vie syndicale nous avaient offert le bonheur de nous rencontrer. Nos échanges syndicaux étaient vifs et nous avions le plaisir du débat contradictoire.

Dès que nous parlions de la vie de la défense des salariés et des libertés, de nos rebellions, nous étions en osmose. En osmose encore lorsque nous évoquions des coins du monde que nous aimions, dont le maquis que tu affectionnais tant, en-dessous de Belgodère. Cela nous unissait au-delà de toutes les mers. Nous étions heureux et pareils : des militants de la CGTFO.

Notre UD apporte toute notre solidarité aux camarades de l'UD de la Haute-Corse, et à la famille de Jackie.

Toute notre amitié et notre fraternité.



**PRENEZ LES CHOSES
EN MAIN** **FO**
SYNDIQUEZ-VOUS



inFOuest, Bulletin d'information trimestriel de l'Union Départementale CGTFO des Côtes d'Armor - N°88, mars 2024

Édité par UD CGTFO 22, 5 rue de Brest, 22000 Saint Brieuc
Directeur de publication : Éric Le Courtois

CPPAP: n° 227 S 05317

ISSN: 1628-3686

Dépôt légal : 2024

Prix au numéro : 0.50€ - Abonnement : 1.50€

Imprimerie: Guivarc'h l'imprimerie, 6 rue Guynemer, 22190 PLÉRIN



Union Locale Saint-Brieuc
5, rue de Brest, 22000 Saint Brieuc
Secrétaire : Carine LE TERTRE
Tel : 02 96 33 62 63
Du lundi au vendredi, 9h-12h/14h-17h

Union Locale Dinan
5, rue Gambetta, 22100 Dinan
Secrétaire : Pascale VALADAS
Tel : 02 96 39 65 07
Uniquement sur rendez-vous.

Union Locale Guingamp
4, place du Murio, 22200 Guingamp
Secrétaire : Céline KOVACS
Tel : 02 96 33 62 63
Uniquement sur rendez-vous.

Union Locale Lamballe
48, rue du Dr Lavergne, 22600 Lamballe
Secrétaire : Laurent CASSAT
Tel : 02 96 33 62 63
Uniquement sur rendez-vous.

Union Locale Lannion
15, place des Patriotes, 22300 Lannion
Secrétaire : Patrice LOISON
Tel : 02 96 46 52 40
Du lundi au vendredi, 9h-12h/14h-17h

Union Locale Loudéac
36, rue de Moncontour, 22600 Loudéac
Contact : Guylène FRENAY & Patrick ROBERT
Tel : 02 96 33 62 63
Uniquement sur rendez-vous.

Union Locale Paimpol
Secrétaire : Céline JASTRZEBSKI
Tel : 02 96 33 62 63
Uniquement sur rendez-vous.

Union Locale Rostrenen
6, rue Joseph Pennec, 22110 Rostrenen
Secrétaire : David ISABEL
Tel : 02 96 33 62 63
Uniquement sur rendez-vous.



L'ACTION JURIDIQUE POUR LA DEFENSE DES SALARIES AU CŒUR DES ENGAGEMENTS DE FORCE OUVRIERE DES COTES D'ARMOR

Les militants FO sont attachés à faire valoir les droits des salariés, en particulier ceux issus des petites entreprises où s'organiser n'est pas toujours facile. Une équipe militante formée autour des défenseurs syndicaux, conseillers des salariés, conseillers prud'homaux et camarades les plus avertis en matière de droits du travail se charge de recevoir, orienter et assister les salariés syndiqués à Force ouvrière pour faire valoir leurs droits.

Cette équipe a des relais dans tout le département des Côtes d'Armor et se réunit régulièrement au sein d'une commission d'action juridique pour déterminer les meilleurs angles d'attaques pour les salariés qui ont choisi notre organisation syndicale pour les représenter au près des tribunaux prud'homaux.

Cette commission se réunit chaque mois et suit l'ensemble des dossiers dont elle s'occupe.

Contacts : Paul VALADAS, Laurent CASSAT, Patrice LOISON, Martial COLLET.

AFOC

Association de Consommateurs

Chère camarade, cher camarade,

Savais-tu qu'en adhérant à ton syndicat, non seulement tu devenais membre de Force Ouvrière, mais aussi membre de son association (1901) de consommateurs et locataires, l'AFOC. Ce n'est ni une assurance ni une mutuelle, on en est pas client mais juste membre, et militant ou bénévole pour ceux des syndiqués qui la font vivre. En tant qu'association 1901 l'AFOC est ouverte aux non-syndiqués qui payent une cotisation, qu'ils sollicitent l'AFOC pour un problème à résoudre ou bien pour y militer. Si l'AFOC doit intervenir, c'est gratuit pour les FO, sa cotisation étant comprise dans leur carte + timbres annuels. Par contre, pour quelqu'un de non syndiqué qui sollicite FO, si ce n'est qu'un renseignement, bien sûr c'est gratuit, mais si l'AFOC doit constituer un dossier et entreprendre des démarches, une cotisation est demandée.

L'AFOC vient en aide principalement dans les deux domaines de la consommation et de l'habitat.

Aussi, dès qu'un problème survient, n'attendez pas, contactez l'AFOC 22 dont la représentation est assurée aussi bien à l'UD22 que par les Unions Locales (Dinan, Guingamp, Lannion, Lamballe, Loudéac, Paimpol, Quintin, Rostrenen, Saint Brieuc) dont les secrétaires en sont les correspondants locaux.

Une question, un problème ?

Appelez le 02 96 33 62 63 ou le 06 37 27 75 79

Mail : afoc22@protonmail

FO

J'adhère

2024

Confédération Générale du
Travail Force Ouvrière

Nom Prénom :

Téléphone :

Mail :

Employeur :

Convention collective :

Poste occupé :



UD CGTFO 22 - Restons en contact

Union Départementale des syndicats
Confédération Générale du Travail FORCE OUVRIERE
5 rue de Brest, 22000 SAINT BRIEUC
02 96 33 62 63 contact@fo22.fr

Facebook page publique



Facebook groupe privé



Web

<https://www.fo22.fr/>

